

PROGRAMME DES
COÛTS INDIRECTS

RAPPORT PRÉSENTÉ AU MINISTRE

POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1^{ER} AVRIL 2005
AU 31 MARS 2006

PROGRAMME DES **COÛTS INDIRECTS**

RAPPORT PRÉSENTÉ AU MINISTRE

POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006

TABLE DES MATIÈRES

1. Message du président
2. Programme des coûts indirects
3. Responsabilisation et évaluation
4. Analyse des subventions des coûts indirects attribuées en 2005-2006
5. Conclusion
6. Liste des subventions des coûts indirects attribuées en 2005-2006



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada

1. MESSAGE DU PRÉSIDENT

J'ai le plaisir de vous offrir, au nom du Comité directeur, un exemplaire du *Rapport sur le Programme des coûts indirects de 2005-2006* présenté au ministre.

Au cours des dernières années, le gouvernement du Canada a beaucoup investi dans la recherche universitaire. Ces investissements, dont on a grandement besoin, ont offert aux chercheurs canadiens de nouvelles possibilités, mais ont fait augmenter les coûts d'exploitation des établissements de ces chercheurs. Le gouvernement a lancé le Programme des coûts indirects afin d'assumer une partie de ces dépenses et, en 2005-2006, a augmenté le budget du Programme de 15 millions de dollars pour le faire passer à 260 millions de dollars par année, et ce, afin de montrer qu'il reconnaît que les coûts indirects de la recherche augmentent au même rythme que l'investissement total dans la recherche.

Après trois années d'existence, il est clair que le Programme est très profitable pour la communauté des chercheurs. Les établissements postsecondaires de toute taille continuent à se prononcer sur les impacts que le Programme a sur les aspects suivants : leur capacité à recruter et à maintenir en poste des chercheurs de grande qualité, l'amélioration du milieu de la recherche, l'augmentation de l'accès à des ressources de télécommunications et bibliothécaires spécialisées, leur capacité à progressivement répondre à des exigences de plus en plus rigoureuses, la productivité des chercheurs et leur meilleur taux de réussite dans le cadre de concours liés à l'attribution de subventions.

À la suite de son évaluation d'étape de 2005, le Programme s'est engagé à améliorer ses fonctions d'établissement de rapports en réexaminant ses indicateurs et ses formulaires de rapport, en effectuant régulièrement des visites de suivi sur place et en commençant à mettre en œuvre une stratégie de gestion du rendement. Ces initiatives permettront aux agents de programme de contrôler la qualité et la fiabilité des données que le Programme reçoit des établissements, d'adapter les pratiques de gestion pour mieux répondre aux besoins du milieu universitaire et d'évaluer le Programme sur une base continue. Elles nous aideront également à montrer les importants impacts que la prestation de soutien lié aux coûts indirects a sur le maintien et l'amélioration de la situation du Canada comme chef de file mondial de la recherche postsecondaire.

Nous vous remercions du soutien continu que vous apportez à ce très important programme, et il nous tarde de continuer à collaborer avec votre ministère au profit des chercheurs et de tous les Canadiens.



Chad Gaffield

Président, Comité directeur du Programme des coûts indirects

2. PROGRAMME DES COÛTS INDIRECTS

Le budget de décembre 2001 du gouvernement fédéral comprenait un investissement ponctuel de 200 millions de dollars visant à alléger les pressions d'ordre financier associées aux travaux de recherche subventionnés par le gouvernement fédéral dans les universités et les centres hospitaliers de recherche. Dans ce budget, le gouvernement s'efforçait également, en collaboration avec la communauté universitaire, de trouver des moyens de fournir un soutien continu visant à couvrir les coûts indirects de la recherche. Ce soutien devrait être prévisible et abordable ainsi que représenter un supplément des subventions existantes. Les modalités de l'investissement ponctuel (CT n° 829539) ont été approuvées le 7 février 2002.

Comme ce financement ponctuel remboursait les universités et les centres hospitaliers de recherche qui leur étaient affiliés, de façon rétroactive, des coûts qu'ils avaient déjà eu à couvrir, il n'était pas pertinent d'inclure des mesures du rendement, alors le gouvernement n'a pas appliqué de telles mesures à cet investissement.

Le budget de 2003 du gouvernement fédéral fournissait un investissement de 225 millions de dollars par an à partir de 2003-2004 en vue de contribuer à couvrir les coûts indirects des travaux de recherche subventionnés par l'intermédiaire des conseils subventionnaires fédéraux dans les universités, les collèges et les centres hospitaliers de recherche. Les modalités de ce nouveau programme permanent (CT n° 830732) ont été approuvées le 23 juillet 2003.

Le budget de 2004 comprenait un montant supplémentaire de 20 millions de dollars, faisant passer le budget annuel du Programme à 245 millions de dollars. Le budget de 2005 a également reçu un montant supplémentaire, soit 15 millions de dollars, ce qui augmentait le total des fonds accordés au Programme des coûts indirects à 260 millions de dollars.

Pour l'année 2005-2006, 115 subventions ont été accordées au groupe des 117 établissements admissibles (deux collèges ayant choisi de ne pas présenter de demande).

À la demande des universités et avec leur collaboration, l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU) et les agents financiers des organismes subventionnaires ont élaboré des procédures concernant la production de rapports financiers et le contrôle des finances. Le Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) du Programme exige des établissements participant au Programme qu'ils soumettent, chaque année, un rapport sur les résultats et un relevé de compte. Le rapport sur les résultats fournit des renseignements quantitatifs et qualitatifs sur l'impact que les dépenses ont eu dans chacun des cinq domaines prioritaires suivants : installations, ressources, gestion et administration, exigences réglementaires et normes d'agrément ainsi que propriété intellectuelle. Le relevé de compte fournit une liste détaillée des dépenses relatives à la subvention dans chacune de ces cinq catégories.

Le site Web du Programme des coûts indirects (www.coutsindirects.gc.ca) est son principal outil de communication. On y trouve des renseignements détaillés ainsi que la version électronique des formulaires concernant les demandes et les rapports.

GOVERNANCE ET STRUCTURE D'ADMINISTRATION

Le Programme des coûts indirects fait partie du secrétariat des chaires de recherche du Canada, qui est administré par le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH). Le CRSH, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et le secrétariat des Réseaux de centres d'excellence (RCE) fournissent des données sur leur propre financement annuel des établissements postsecondaires admissibles ainsi que des centres hospitaliers et des instituts de recherche qui leur sont affiliés et aident le secrétariat du Programme à répondre aux demandes d'information sur ces données.

Le Programme des coûts indirects est géré par un comité directeur, dont le mandat est de superviser la gestion du Programme et de fournir des conseils sur l'orientation générale des politiques du Programme. Le Comité directeur comprend les présidents du CRSH, du CRSNG et des IRSC ainsi que le sous-ministre d'Industrie Canada. C'est le président du CRSH qui préside le Comité directeur.

SECRETARIAT

Le secrétariat du Programme des chaires de recherche du Canada, qui relève du président du CRSH, administre le Programme des coûts indirects. Le secrétariat gère le fonctionnement du Programme, y compris les subventions et les budgets d'exploitation, et assure la liaison avec les universités, Industrie Canada et les ministères de la Santé et de l'Éducation des provinces. Il effectue des mesures du rendement, des évaluations et des vérifications et rend compte des activités du Programme au ministre de l'Industrie, au Secrétariat du Conseil du Trésor et, en fin de compte, au Parlement. En collaboration avec le CRSH, il fournit d'autres services administratifs, tels que les communications.

3. RESPONSABILISATION ET ÉVALUATION

CONTEXTE

Tous les programmes de subventions et de contributions du gouvernement fédéral introduits depuis 2000 doivent se conformer à de nouvelles exigences avant que le Conseil du Trésor soit en mesure d'en approuver le financement. Avant qu'on puisse annoncer un nouveau programme et que les fonds correspondants soient dégagés, il faut que les gestionnaires du Programme élaborent et fassent approuver des modalités particulières qui décrivent les politiques d'admissibilité et les principaux processus adoptés, un Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) et un Cadre de vérification financière axé sur le risque (CVFR).

Le Programme des coûts indirects a élaboré, en collaboration avec les trois organismes subventionnaires, Industrie Canada et le Conseil du Trésor, un cadre qui combine le CGRR et le CVFR et qui est conforme aux politiques et aux lignes directrices du Conseil du Trésor.

Le CGRR décrit les mesures du rendement et les stratégies d'évaluation retenues. Le CVFR décrit les risques qui peuvent avoir un impact sur le rendement du Programme et les stratégies visant à atténuer ces risques. Le Conseil du Trésor a approuvé le CGRR-CVFR combiné du Programme en juin 2003.

LISTE DES QUESTIONS ABORDÉES

Les objectifs de l'étude de la troisième année étaient d'examiner la conception et le fonctionnement du Programme et de mettre en évidence les ajustements éventuels à apporter ainsi que de déterminer si le Programme progressait quant à l'atteinte de ses objectifs et d'indiquer dans quelle mesure il avait produit des résultats immédiats. Les questions suivantes ont été abordées : autre modèle de prestation et de structure ainsi que rendement du Programme jusqu'à maintenant. On a utilisé de nombreuses sources de renseignements pour tâcher de résoudre les problèmes posés par le processus d'étude : une étude des documents relatifs au Programme, tels que les documents liés à son lancement, y compris le Cadre de gestion et de reddition de comptes et le Cadre de vérification axé sur les risques, le Mémoire au Cabinet, les soumissions du Conseil du Trésor, etc.; des données administratives, telles que les formulaires de demande, les rapports sur les résultats, les relevés de compte et les ententes des établissements affiliés; des entrevues menées auprès de 23 intervenants et de 20 représentants d'établissements; des sondages réalisés auprès de 75 établissements (taux de réponse de 70,8 p. 100); des études de cas effectuées sur le terrain.

Lorsque l'étude a été effectuée, pendant la troisième année du Programme des coûts indirects, tous les établissements ont indiqué qu'ils considéraient que le Programme était important et opportun. La majorité des questions abordées dans le rapport de l'étude concernent les préoccupations des établissements liées aux attentes du gouvernement relatives à l'utilisation progressive des fonds, aux exigences en matière de production de rapports et à la stabilité du financement. Les gestionnaires du Programme pensent qu'il convient de continuer à traiter ces questions dans le cadre du mandat et des pouvoirs existants du Programme pendant la période actuelle d'application du Programme.

RECOMMANDATION 1

Conserver le modèle actuel.

RÉPONSE

Les gestionnaires du Programme appuient cette recommandation. Le modèle de prestation actuel fournit une définition claire de l'admissibilité des établissements, tient compte de leur rendement, permet d'effectuer une interprétation cohérente des dépenses admissibles et garantit la mise en œuvre centralisée d'une stratégie concernant la production de rapports. Il est efficace pour ce qui est des coûts qui lui sont associés et est bien adapté à l'objectif du Programme, qui veut aider les établissements postsecondaires de petite taille du Canada à développer et à renforcer leur capacité en matière de recherche. Les gestionnaires du Programme maintiendront également l'exigence concernant l'adoption d'une entente formelle entre chaque hôpital ou institut de recherche affilié et son établissement d'affiliation avant que les fonds du Programme puissent être versés. Au vu des variations importantes des ententes d'affiliation soumises au secrétariat du Programme, les gestionnaires fourniront un guide contenant des exemples types d'entente pour aider les établissements à élaborer leurs propres ententes. (Voir la recommandation 6.) On effectuera une analyse plus approfondie des autres modèles de prestation possibles dans le cadre de l'évaluation de la sixième année du Programme une fois qu'on disposera de plus de données concernant les résultats du Programme.

RECOMMANDATION 2

Clarifier les attentes du gouvernement à l'égard des établissements et du Programme en ce qui concerne le caractère progressif de l'utilisation des fonds du Programme.

RÉPONSE

La définition actuelle du caractère progressif de l'utilisation des fonds du Programme (c'est-à-dire le maintien du soutien aux activités de recherche existantes en dépit de l'augmentation de la demande liée aux ressources de l'établissement ainsi que l'obtention d'améliorations, le renforcement de l'efficacité et l'introduction d'innovations dans la gestion) a fait l'objet de discussions auxquelles participaient des dirigeants d'Industrie Canada, du Secrétariat du Conseil du Trésor et du ministère des Finances. Si l'on encourage les universités à continuer à couvrir certaines nouvelles dépenses grâce à leurs subventions, on se rend bien compte également du fait que les coûts existants continueront d'augmenter et nécessiteront un soutien financier continu dans la plupart des établissements. À la lumière de ces observations, on décide donc que la définition actuelle est appropriée.

RECOMMANDATION 3

Réviser les exigences du Programme en matière de production de rapports par les établissements.

RÉPONSE

Pour pouvoir continuer à recevoir des fonds, les établissements postsecondaires fournissent des rapports annuels sur les résultats – qui décrivent ce qu'ils ont fait pour atteindre les objectifs du Programme – ainsi que des relevés de compte annuels, qui expliquent l'utilisation des fonds. Les gestionnaires du Programme examineront les indicateurs utilisés dans les formulaires pour les rapports annuels afin de s'assurer qu'il y a bien des liens logiques entre ces indicateurs, les résultats visés par le Programme et les aspects faisant l'objet d'un suivi de la part des établissements dans le cadre de leurs activités normales. Le formulaire utilisé pour le compte rendu qualitatif (c'est-à-dire le rapport sur les résultats) fait actuellement l'objet d'une révision afin de tenir compte de ces nouveaux indicateurs, de poser des questions plus précises et d'obtenir des renseignements plus complets. Les rapports annuels devront également fournir des données illustrant le lien avec le caractère progressif de l'utilisation des fonds du Programme tel qu'il a été défini. (Voir la réponse à la recommandation 2.) Le nouveau formulaire sera disponible en avril 2007 pour les rapports concernant la période 2006-2007.

Nous avons également décidé de nommer un nouveau membre du personnel responsable de la mise en œuvre d'une stratégie de gestion du rendement pour le Programme des coûts indirects (et pour le Programme des chaires de recherche du Canada). Le titulaire de ce poste aura notamment la responsabilité de s'assurer qu'il existe bien des structures de contrôle permettant de vérifier la qualité et la fiabilité des données fournies liées aux résultats, de concevoir d'efficaces outils de collecte de données et d'effectuer des analyses internes complexes de ces données, sur lesquelles les gestionnaires du Programme pourront s'appuyer pour prendre leurs décisions et qui serviront à l'évaluation continue du Programme.

Les exigences liées à la production de rapports par les établissements recevant des subventions de 25 000 dollars ou moins font actuellement l'objet d'une simplification. Ces établissements (qui sont au nombre d'environ 40) pourront maintenir leur admissibilité en soumettant uniquement le rapport financier annuel (formulaire 930) et en acceptant de se livrer régulièrement à des exercices de vérification.

RECOMMANDATION 4

Établir un taux précis de remboursement des coûts indirects de la recherche pour les établissements (plus élevé que le taux de 2003-2004) afin de garantir un niveau de financement stable.

RÉPONSE

La formule actuelle de calcul des subventions ne permet pas de définir un taux fixe unique. Par conséquent, les établissements de grande taille constatent une érosion du taux de financement par rapport aux subventions qu'ils reçoivent des organismes subventionnaires. Tant que le budget du Programme ne bénéficiera pas d'augmentations significatives, les gestionnaires du Programme continueront d'appliquer la formule actuelle et ne proposeront pas d'ajustements. Les gestionnaires continueront cependant à s'efforcer de garantir que les subventions relatives aux coûts indirects sont plus étroitement liées aux augmentations du financement des organismes subventionnaires.

RECOMMANDATION 5

Surveiller les modifications apportées au soutien accordé par les provinces à la recherche et mettre en œuvre une stratégie d'atténuation pour limiter les risques associés à l'affectation de fonds à d'autres initiatives par les provinces.

RÉPONSE

Les gestionnaires du Programme reconnaissent qu'il y a eu des diminutions du financement accordé par les gouvernements provinciaux concernant les coûts indirects de la recherche depuis l'introduction du Programme des coûts indirects du gouvernement fédéral ou en raison de l'introduction de ce programme. Cependant, comme le Programme, de par sa conception, n'incluait aucune entente formelle avec les provinces au sujet du maintien du soutien lié aux coûts indirects de la recherche aux niveaux d'avant 2003, les gestionnaires, par eux-mêmes, ne disposent ni des outils ni des pouvoirs permettant de mettre en œuvre une stratégie d'atténuation. Néanmoins, nous encourageons les universités à collaborer avec les gestionnaires du Programme et les gouvernements provinciaux en vue de s'assurer que les activités de recherche universitaires disposent d'un soutien adéquat.

RECOMMANDATION 6

Élaborer un guide des pratiques exemplaires afin d'illustrer les bonnes pratiques d'utilisation des fonds du Programme au sein des établissements.

RÉPONSE

Les gestionnaires du Programme, en collaboration avec les établissements, l'Association canadienne d'administrateurs de recherche universitaire (ACARU), l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU), l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) et les directions financières des organismes subventionnaires, élaboreront et publieront un guide des pratiques exemplaires d'ici juin 2006*. Ce guide fournira des conseils et des directives concernant la mise en œuvre du Programme au sein des établissements, des exemples de formulaire de demande expliquant clairement comment l'établissement prévoit utiliser la subvention et des exemples de rapport sur les résultats qui décrivent en détail l'utilisation des fonds du Programme. Ce guide comprendra également les facteurs clés à prendre en considération si l'on veut conclure des ententes satisfaisantes entre les instituts ou les hôpitaux affiliés et leur établissement d'affiliation, des exemples de telles ententes (Voir la recommandation 1.) et des lignes directrices à utiliser pour se préparer aux visites de contrôle des organismes subventionnaires.

- * *La publication du Guide des pratiques exemplaires a été reportée à l'été 2007 en attendant que soit achevé un protocole de surveillance des visites des lieux et que soit publiée une nouvelle version du formulaire de rapport sur les résultats.*

4. ANALYSE DES SUBVENTIONS DES COÛTS INDIRECTS ATTRIBUÉES EN 2005-2006

QUALITÉ DES RAPPORTS SOUMIS

Comme pour les années précédentes, la qualité des rapports annuels varie considérablement. La quantité de l'information fournie et sa précision diffèrent d'un rapport à l'autre. Certains établissements se sont attardés à donner des exemples très précis de l'utilisation de leurs fonds, alors que d'autres exposaient uniquement les grandes lignes de leurs dépenses. Notons que le nombre de rapports qui ont été acceptés dès la première soumission a augmenté comparativement aux années passées.

Le tableau qui suit présente les données concernant les 115 rapports sur les résultats soumis en 2005-2006 :

STATUT	RAISONS	NOMBRE
1 ^{re} soumission	s. o.	70
Clarifications	Signatures demandées	7
	Explications supplémentaires des dépenses par courriel	15
2 ^e soumission	Solde négatif pour l'état des dépenses	5
	Dépenses inscrites dans une mauvaise catégorie	11
	Dépenses non admissibles	2
	Dépenses inscrites dans une mauvaise catégorie et dépenses non admissibles	4
3 ^e soumission	Dépenses inscrites dans une mauvaise catégorie et dépenses non admissibles	1

IMPACT DES SUBVENTIONS

Le processus consistant à évaluer l'impact de la subvention des coûts indirects et à en rendre compte est complexe, tant pour les établissements postsecondaires qui bénéficient de ces fonds que pour le secrétariat du Programme. Le financement fourni par le Programme ne couvre qu'une partie du montant réel des coûts indirects de la recherche subventionnée par le gouvernement fédéral. En outre, les établissements utilisent les subventions qu'ils reçoivent pour des dépenses particulières ou pour couvrir une partie du total de leurs dépenses admissibles pour les coûts indirects de la recherche. L'impact des investissements est donc souvent diffus et étalé sur plusieurs années. D'autre part, les rapports annuels demandent aux établissements de fournir des exemples de dépenses engagées pour les cinq catégories. Étant donné que ces renseignements sont nécessairement non exhaustifs, il devient d'autant plus difficile de cibler les tendances précises des dépenses et d'en évaluer les répercussions.

Un commentaire présenté par une université de recherche intensive (Voir l'explication de la catégorisation des établissements dans la section « Tendances des dépenses ».) résume bien cette difficulté à évaluer l'impact de la subvention du Programme des coûts indirects. Dans le cas présent, il s'agit du lien entre l'utilisation des fonds pour améliorer l'environnement de recherche et la capacité d'un établissement de recruter du personnel et de le maintenir en poste :

« Il est difficile, cependant, de quantifier l'importance des services de soutien et d'administration pertinents ainsi que l'importance d'installations adéquates pour la décision des chercheurs de poursuivre leur carrière à [notre université]. Toutefois, le contraire est plus facile à affirmer. Sans installations et sans soutien adéquats, il devient extrêmement difficile de recruter, et même de garder, des chercheurs de grande qualité... »

Établissement de recherche intensive (université), Québec

5. TENDANCES DES DÉPENSES

Afin de dégager les tendances liées aux dépenses des fonds des coûts indirects, on a établi une catégorisation des établissements selon la taille de leur subvention. Cette année, on a légèrement modifié celle-ci afin de préciser les tendances. Ainsi, la catégorie « établissements de grande taille » a été divisée en deux, c'est-à-dire que les établissements qui ont reçu des fonds supplémentaires à la suite de l'augmentation du budget du Programme ont été classés comme « établissements de recherche intensive ». La catégorisation des établissements est donc la suivante :

- petite taille : subvention de moins de 100 000 \$;
- taille moyenne : subvention de 100 000 \$ à 1 000 000 \$;
- grande taille : subvention de plus de 1 000 000 \$;
- recherche intensive : subvention de plus de 1 000 000 \$ et fonds supplémentaires.

DÉPENSES ANTICIPÉES ET DÉPENSES RÉELLES

À l'aide des demandes de subvention et des relevés de compte, il est possible de comparer les dépenses anticipées avec les dépenses réelles, et ce, dans chaque domaine prioritaire. Le tableau ci-dessous résume ces données. On remarque que les dépenses réelles ne diffèrent pas de façon significative des dépenses prévues.

	DÉPENSES ANTICIPÉES Formulaire de demande de subvention	DÉPENSES RÉELLES Relevé de compte
Installations	101 543 029 \$	95 798 733 \$
Ressources	51 070 873 \$	56 765 730 \$
Gestion et administration	81 100 125 \$	80 207 769 \$
Exigences réglementaires et normes d'agrément	11 777 234 \$	12 649 300 \$
Propriété intellectuelle	13 555 109 \$	13 625 306 \$

PROPORTION DES FONDS AFFECTÉS AUX DOMAINES DE DÉPENSES PRIORITAIRES SELON LA TAILLE DE L'ÉTABLISSEMENT

Les données ci-dessous se rapportent aux dépenses des établissements en fonction de la taille de la subvention en pourcentage de leur subvention totale. Comme les subventions des 37 établissements ayant reçu plus d'un million de dollars (26 établissements de recherche intensive et 11 établissements de grande taille) représentent 95 p. 100 du budget du Programme des coûts indirects, les pourcentages totaux des dépenses reflètent évidemment les tendances de ces établissements.

	Installations	Ressources	Gestion et administration	Exigences réglementaires et normes d'agrément	Propriété intellectuelle
Recherche intensive	37 %	22 %	30 %	5 %	6 %
Grande	41 %	21 %	32 %	3 %	3 %
Moyenne	31 %	20 %	43 %	3 %	3 %
Petite	12 %	15 %	67 %	4 %	2 %
TOTAL	37 %	22 %	31 %	5 %	5 %

En 2005-2006, les installations ont représenté les dépenses les plus importantes pour les établissements de recherche intensive et de grande taille (37 p. 100 et 41 p. 100 respectivement), suivies de la gestion et de l'administration (30 p. 100 et 32 p. 100) et des ressources (22 p. 100 et 21 p. 100). Les tendances des dépenses diffèrent pour les établissements de moyenne taille, ayant attribué en moyenne 43 p. 100 à la gestion et à l'administration de l'infrastructure de recherche. Notons que les établissements de petite taille ont également consacré la plus grande partie de leurs fonds à la gestion et à l'administration (67 p. 100). Les exigences réglementaires et les normes d'agrément ainsi que la propriété intellectuelle demeurent les domaines de dépenses auxquels les établissements consacrent le moins de fonds.

PROPORTION DES ÉTABLISSEMENTS QUI INVESTISSENT DANS LES SECTEURS PRIORITAIRES

La répartition du nombre d'établissements, selon la grandeur de leur subvention, qui ont affecté leurs fonds aux secteurs prioritaires se lit comme suit :

	Installations	Ressources	Gestion et administration	Exigences réglementaires et normes d'agrément	Propriété intellectuelle
Recherche intensive (n = 26)	100 % (n = 26)	100 % (n = 26)	100 % (n = 26)	96 % (n = 25)	100 % (n = 26)
Grande (n = 11)	100 % (n = 11)	82 % (n = 9)	100 % (n = 11)	82 % (n = 9)	82 % (n = 9)
Moyenne (n = 25)	84 % (n = 21)	80 % (n = 20)	100 % (n = 25)	64 % (n = 16)	60 % (n = 15)
Petite (n = 53)	30 % (n = 16)	59 % (n = 31)	66 % (n = 35)	9 % (n = 5)	9 % (n = 5)
TOTAL (n = 115)	64 % (n = 74)	75 % (n = 86)	84 % (n = 97)	48 % (n = 55)	48 % (n = 55)

On remarque que les établissements qui reçoivent une faible subvention investissent souvent celle-ci dans un ou deux secteurs de dépenses prioritaires. Ainsi, généralement, plus la subvention est importante, plus les établissements ont tendance à répartir leurs fonds dans toutes les catégories de dépenses. La majorité des établissements, soit 84 p. 100 d'entre eux, ont affecté des dépenses à la gestion et à l'administration de leur infrastructure de recherche. De plus, de nombreux établissements (75 p. 100) ont investi dans les ressources de recherche et les installations (64 p. 100). Enfin, un peu moins de la moitié (48 p. 100) des établissements ont attribué une somme aux exigences réglementaires et aux normes d'agrément ainsi qu'à la propriété intellectuelle.

En plus des données quantitatives décrites dans les relevés de compte, nous avons demandé aux établissements de fournir des explications de leur utilisation des fonds de la subvention des coûts indirects. Ces renseignements ont permis au secrétariat du Programme de mettre en évidence certaines tendances plus particulières dans les cinq domaines de dépenses prioritaires et leurs sous-catégories. Le rapport sur les résultats recueille aussi de l'information sur les répercussions générales de la subvention et permet aux établissements de présenter leurs commentaires. Deux questions particulières sont aussi posées, c'est-à-dire jusqu'à quel point le Programme a aidé l'établissement à recruter et à maintenir en poste des chercheurs de grande qualité et jusqu'à quel point celui-ci a contribué à l'obtention de fonds d'autres sources.

INSTALLATIONS

Cette catégorie comprend quatre sous-catégories de dépenses admissibles :

- rénovation et entretien des locaux de recherche;

- modernisation et entretien de l'équipement de recherche;
- coûts de fonctionnement (frais de surveillance, de sécurité et d'entretien; services publics; location; planification des immobilisations liée aux locaux et à l'équipement de recherche; assurance des locaux de recherche);
- soutien technique concernant les laboratoires, les bureaux, les soins animaliers et les autres installations.

FAITS SAILLANTS

- Il y a 95 798 733 \$ des fonds du Programme qui ont été affectés aux installations de recherche.
- Cela représente 36,98 p. 100 du budget total du Programme, ce qui place cette catégorie au premier rang des dépenses de l'ensemble des établissements.
- Tous les établissements de recherche intensive et ceux de grande taille ont investi leurs fonds dans ce domaine, alors que 84 p. 100 des établissements de taille moyenne et 30 p. 100 de ceux de petite taille disent avoir utilisé leur subvention pour couvrir des dépenses liées aux installations de recherche.
- Les subventions ont été utilisées pour toutes les sous-catégories de dépenses :
 - la rénovation et l'entretien des locaux de recherche représentent la catégorie de dépenses la plus souvent mentionnée dans la section des installations (65 établissements). Il faut noter que la rénovation est plus souvent mentionnée que l'entretien;
 - les coûts de fonctionnement des installations sont au deuxième rang des dépenses inscrites, 44 établissements indiquant une affectation de fonds à cette sous-catégorie. Les services publics sont au premier rang des exemples de dépenses présentés pour les coûts de fonctionnement (25 établissements). On retrouve ensuite les services de sécurité (20 établissements), les services de surveillance (17 établissements), la location (11 établissements), la planification des immobilisations (9 établissements), les assurances (8 établissements) et l'entretien (7 établissements);
 - en troisième lieu, les établissements mentionnent les investissements liés au soutien technique (39 établissements);
 - enfin, c'est la modernisation et l'entretien de l'équipement de recherche qu'on mentionne le moins souvent comme exemple de dépenses liées aux installations (21 établissements). Les établissements mentionnent que les équipements sont souvent irréparables et doivent être remplacés, ce qui représente une dépense non admissible du Programme.

IMPACTS DES INVESTISSEMENTS LIÉS AUX INSTALLATIONS

Les établissements ont souvent justifié les investissements liés aux installations par le fait qu'à mesure que la recherche prend de l'ampleur, les besoins d'espace et de soutien technique concernant la recherche augmentent, tout comme les coûts d'exploitation qui y sont rattachés. Bon nombre d'établissements mentionnent, dans leur rapport annuel, que les investissements de fonds du

Programme des coûts indirects en matière d'installations de recherche ont eu un impact sur leur capacité de recherche et soulignent que les améliorations apportées à l'environnement permettent une meilleure productivité et une hausse de la qualité de la recherche.

« Les sommes consacrées à la modernisation et au soutien technique des espaces de recherche, y compris les animaleries, ont largement contribué à augmenter la collaboration de recherche au sein de l'établissement et se sont souvent avérées essentielles à la réalisation de nouveaux projets de recherche de grande envergure. Au risque de se répéter, les contributions aux installations permettent d'appuyer des investissements déjà substantiels de l'université dans les domaines les plus stratégiques de sa planification de recherche. »

Établissement de recherche intensive (université), Québec

De plus, de nombreux établissements ont signalé que les investissements liés aux installations avaient eu un impact sur leur capacité à recruter et à garder des chercheurs de grande qualité ainsi que des étudiants de premier cycle et des cycles supérieurs.

« Le Programme des coûts indirects, avec l'appui de la Fondation canadienne pour l'innovation et du Programme des chaires de recherche du Canada, contribue grandement au recrutement et au maintien en poste de chercheurs de talentueux à [l'université]. Son impact le plus immédiat est l'attribution de fonds visant l'entretien et l'utilisation adéquate d'un équipement de pointe au sein de centres de recherche multidisciplinaires à multiples utilisateurs. »

Établissement de recherche intensive (université), Nouvelle-Écosse

« Tous les départements, les écoles et les établissements affiliés signalent que les améliorations apportées aux installations de recherche et au soutien technique connexe ont permis une utilisation plus efficace des aires de recherche et qu'elles ont facilité le recrutement et le maintien en poste de chercheurs et de personnel de recherche. »

Établissement de recherche intensive (université), Manitoba

« L'impact [du Programme des coûts indirects] sur la recherche menée à l'université a été considérable. Des laboratoires rénovés ont été attribués avant tout aux nouveaux professeurs des sciences et des affaires. Ceux-ci attirent des étudiants-chercheurs talentueux de premier cycle et des cycles supérieurs qui, au cours des prochaines décennies, deviendront des chefs de file dans les domaines des sciences et des affaires. »

Établissement de grande taille (université), Ontario

RESSOURCES

Cette catégorie comprend quatre sous-catégories de dépenses admissibles :

- frais d'acquisition de ressources de bibliothèques (revues, livres, collections, périodiques, projets de licence des sites nationaux canadiens, etc.);
- ressources d'information améliorées (bases de données, télécommunications, technologies de l'information et outils de recherche);

- coûts de fonctionnement et d'administration des bibliothèques (frais de surveillance, de sécurité et d'entretien; services publics; location; planification des immobilisations; salaire du personnel de bibliothèque);
- assurance de l'équipement de recherche et des véhicules.

FAITS SAILLANTS

- Il y a 56 765 730 \$ des fonds du Programme qui ont été affectés aux ressources de recherche.
- Cela représente 21,91 p. 100 du budget total du Programme, ce qui place cette catégorie au troisième rang des dépenses de l'ensemble des établissements.
- Tous les établissements de recherche intensive ont investi leurs fonds dans ce domaine, alors que 82 p. 100 des établissements de grande taille, 80 p. 100 des établissements de taille moyenne et 59 p. 100 de ceux de petite taille disent avoir utilisé leur subvention pour couvrir des dépenses liées aux ressources de recherche.
- Les subventions ont été utilisées pour toutes les sous-catégories de dépenses :
 - les frais d'acquisition liés aux ressources des bibliothèques représentent la sous-catégorie la plus souvent mentionnée dans la section des ressources (71 établissements). Il faut souligner que les établissements inscrivent des dépenses liées aux ressources électroniques (périodiques, revues et projets de licence) plus souvent que pour les ressources imprimées (livres). Bon nombre des publications électroniques sont acquises par l'intermédiaire d'abonnements à des projets de licence, tels que le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR);
 - en deuxième lieu, les établissements présentent certains exemples de dépenses liées aux ressources d'information (50 établissements). On y trouve souvent des dépenses associées à l'infrastructure de télécommunication, en particulier dans les réseaux sans fil et la prestation de services Internet;
 - les coûts de fonctionnement des installations sont au dernier rang des dépenses indiquées, 27 établissements notant une affectation de fonds pour cette sous-catégorie. Le salaire du personnel de bibliothèque semble être la catégorie de dépenses la plus courante dans cette sous-catégorie (17 établissements). On retrouve ensuite les dépenses liées à la sécurité (7 établissements) et à la surveillance (6 établissements), les assurances (7 établissements), la location (4 établissements), la planification des immobilisations (3 établissements) et les services publics (3 établissements), l'entretien (2 établissements) et la planification des immobilisations (2 établissements).

IMPACTS DES INVESTISSEMENTS LIÉS AUX RESSOURCES

Bon nombre de rapports annuels d'établissements qui ont affecté des fonds à cette catégorie de dépenses soulignent l'importance de l'apport de ces investissements à l'infrastructure de recherche. Les ressources ont été décrites comme nécessaires à la poursuite des travaux de recherche et contribuant à la réalisation des mandats de recherche des établissements.

« Les droits d'utilisation de logiciels, les télécommunications et l'accès aux bases de données de bibliothèque et de recherche sont des éléments essentiels de la recherche. Ces outils sont particulièrement importants pour les chercheurs de [l'établissement] qui travaillent au sein de petits départements avec un seul spécialiste d'un domaine de recherche précis. »

Établissement de moyenne taille (université), Manitoba

« Cette année, nous avons continué d'utiliser une partie de notre subvention pour assumer les coûts des prêts entre bibliothèques liés à la recherche et à certains services d'inscription électronique. Au cours des dernières années, nous avons tenté d'augmenter la capacité de nos départements de science d'être plus concurrentiels en ce qui concerne le financement de la recherche. Alors que le niveau de financement des sciences augmentait, les professeurs ont parfois été limités en raison des coûts de nombreuses revues scientifiques, qui sont élevés pour une université de l'envergure de la nôtre. Utiliser une partie de notre subvention liée aux coûts indirects à cette fin nous a permis de considérablement augmenter l'accès de nos professeurs aux revues de recherche dont ils ont besoin. »

Établissement de petite taille (université), Colombie-Britannique

Or, l'accès aux systèmes informatisés que permettent certains investissements de fonds du Programme est également mis en évidence dans les rapports comme facteur qui favorise grandement la collaboration entre les chercheurs aux niveaux interne, national et international :

« ... cette gigacoconnexion de calibre mondial a permis aux chercheurs de partager et de traiter une grande quantité de données ainsi que de participer à des partenariats de recherche d'envergure internationale. »

Établissement de grande taille (université), Ontario

« Ces systèmes facilitent, de façon exponentielle, le partage des renseignements ainsi que la communication entre nos chercheurs et leurs collègues d'autres établissements et pays. »

Établissement de petite taille (université), Québec

Enfin, la disponibilité des ressources de recherche a été mentionnée par certains établissements comme élément essentiel du recrutement et du maintien en poste des chercheurs.

« La disponibilité des bases de données [...] est un élément important lors du recrutement de chercheurs de nombreux domaines d'études. Les chercheurs s'attendent à ce que l'École fournisse les ressources nécessaires à la poursuite de leurs travaux de recherche... »

Établissement de moyenne taille (université), Québec

« [Le Programme des coûts indirects] a permis à l'université de conserver son adhésion à d'importants systèmes d'information de recherche – y compris des revues électroniques – afin d'avoir accès aux programmes logiciels actuels qui sont pertinents et à d'autres importants outils, qui profitent tous directement à nos chercheurs. S'il n'était pas possible d'offrir ces importants services à nos professeurs, il serait très difficile de les garder à [l'université]. »

Établissement de moyenne taille (université), Ontario

GESTION ET ADMINISTRATION

Cette catégorie comprend sept sous-catégories de dépenses admissibles :

- soutien administratif fourni par l'établissement pour la préparation des demandes de subvention et des propositions de recherche;
- frais d'achat, d'entretien et de modernisation des systèmes informatiques utilisés pour assurer le suivi des demandes de subvention, des certificats et des prix;
- formation du corps professoral et du personnel de recherche (à l'exception des dépenses de formation engagées afin de répondre aux exigences réglementaires);
- services financiers et autres services administratifs;
- ressources humaines et salaires, notamment le salaire et les avantages sociaux des employés qui soutiennent l'entreprise de recherche, mais dont le travail n'est pas directement financé par une subvention de recherche;
- frais liés aux achats, à la vérification financière, à la santé et à la sécurité;
- planification et promotion de la recherche et des relations publiques.

FAITS SAILLANTS

- Il y a 80 207 769 \$ des fonds du Programme qui ont été affectés à la gestion et à l'administration de l'infrastructure de recherche.
- Cela représente 30,96 p. 100 du budget total du Programme, ce qui place cette catégorie au deuxième rang des dépenses de l'ensemble des établissements.
- Tous les établissements de recherche intensive, de grande taille et de moyenne taille ont investi leurs fonds dans ce secteur, alors que 66 p. 100 établissements de petite taille disent avoir utilisé leur subvention pour couvrir des dépenses du secteur de la gestion et de l'administration.
- Les subventions ont été utilisées pour toutes les sous-catégories de dépenses :
 - les rapports mentionnent le plus souvent les dépenses concernant le soutien administratif pour la préparation des demandes de subvention et des propositions de recherche (75 établissements) ainsi que celles qui sont liées aux services financiers et aux autres services administratifs (72 établissements);
 - la planification et la promotion des activités de recherche et de relations publiques semblent être au troisième rang des dépenses des subventions (66 établissements);
 - avec 43 établissements qui mentionnent des dépenses liées aux ressources humaines et au salaire des employés qui soutiennent l'entreprise de recherche, cette sous-catégorie de dépenses est au quatrième rang;
 - les frais liés aux achats, à la vérification financière ainsi qu'à la santé et à la sécurité sont au cinquième rang des dépenses notées (30 établissements). Il faut noter que les établissements mentionnent le plus souvent les dépenses liées aux achats;

→ enfin, les frais concernant l'achat, l'entretien et la modernisation des systèmes informatiques utilisés pour assurer le suivi des demandes de subvention, des certificats et des prix (17 établissements) ainsi que la formation du corps professoral et du personnel de recherche (13 établissements) sont aux derniers rangs des dépenses indiquées dans les rapports annuels.

IMPACTS DES INVESTISSEMENTS LIÉS À LA GESTION ET À L'ADMINISTRATION

De façon générale, les dépenses liées à la gestion et à l'administration de l'entreprise de recherche contribueraient, selon plusieurs établissements, à leur capacité de recherche. La productivité des chercheurs est souvent évoquée, car les investissements en matière de soutien administratif destinés aux chercheurs permettraient à ces derniers de se concentrer sur leurs activités de recherche plutôt que sur des tâches administratives. De plus, les établissements font souvent le lien entre le soutien administratif et la capacité de recruter des chercheurs ou de les maintenir en poste.

« L'affectation de personnel assumant uniquement des fonctions de soutien technique et administratif essentielles (réseaux, TI, préparation de propositions et gestion financière) a augmenté la productivité des chercheurs et amélioré leur milieu de recherche. Cela a favorisé le maintien en poste des professeurs, ce qui a facilité le processus de recrutement de chercheurs à cette fin. »

Établissement de recherche intensive (université), Colombie-Britannique

« Accorder un financement supplémentaire au personnel chargé de l'administration de la recherche, de la gestion financière, des exigences réglementaires et des achats permet à l'université d'offrir un soutien administratif aux chercheurs. Cela leur donne la possibilité de se consacrer à leur programme de recherche plutôt qu'à la paperasserie. Le personnel administratif est extrêmement important pour le maintien en poste continu des chercheurs. »

Établissement de grande taille (université), Saskatchewan

« Donc, la subvention du Programme des coûts indirects du gouvernement fédéral assure indirectement un appui non négligeable à l'ensemble des chercheurs de l'établissement. Le soutien institutionnel que cette subvention nous permet de fournir à la communauté des professeurs-chercheurs de [l'université] permet un environnement administratif et informatique plus qu'adéquat pour que, de leur côté, les chercheurs puissent progresser. »

Établissement de grande taille (université), Québec

« Somme toute, le soutien administratif et technique offert aux chercheurs grâce au Programme des coûts indirects rend possibles divers développements qui permettent d'établir un plan de relève efficace, un programme constitué de nouveaux domaines de recherche ainsi qu'une collaboration de plus en plus variée entre réseaux de chercheurs nationaux et internationaux ainsi qu'avec des réseaux d'intervenants, ce qui assure un partage efficace des connaissances acquises. »

Établissement de petite taille (cégep), Québec

Nous avons souligné que le soutien administratif fourni par l'établissement pour la préparation des demandes de subventions et des propositions de recherche était la sous-catégorie de dépenses la plus souvent mentionnée dans les rapports annuels. Elle est également celle que les établissements associent le plus souvent à leur capacité d'obtenir des fonds des organismes subventionnaires fédéraux et d'autres sources.

« [L'université] continue d'investir le financement lié aux coûts indirects dans le personnel administratif (facilitateurs) qui aide les chercheurs à déterminer les possibilités de financement et qui offre du soutien en ce qui concerne l'élaboration d'applications. L'avantage de cet investissement était évident si l'on considère le succès connu auprès des trois organismes l'an dernier. »

Établissement de recherche intensive (université), Saskatchewan

« L'affectation de facilitateurs pour les subventions de recherche, appuyée par le Programme des coûts indirects, a été très avantageuse pour la recherche menée au sein de l'université. Selon les statistiques, le nombre de demandes présentées aux organismes subventionnaires nationaux a augmenté de 20 p. 100 de 2004-2005 à 2005-2006. »

Établissement de grande taille (université), Ontario

« Le Programme des coûts indirects a assuré un soutien administratif approprié pour la recherche effectuée au sein de l'université. Grâce à cet appui, il y a davantage de demandes qui sont préparées et présentées non seulement aux trois organismes, mais également à d'autres possibles bailleurs de fonds. »

Établissement de moyenne taille (université), Alberta

« Il est indéniable que ce programme a largement contribué à nos efforts et à ceux de nos chercheurs visant l'obtention de financement de sources externes. »

Établissement de moyenne taille (université), Québec

« L'affectation d'une ressource professionnelle à temps plein au secteur de la recherche a pour effet d'appuyer les chercheurs quant à leur recherche de fonds pour leurs activités. Ces mesures d'accompagnement viennent renforcer la qualité des soumissions qui sont présentées lors des différents concours de financement. Cette recherche de financement libère les chercheurs d'une bonne part de leur temps, qui est plutôt utilisé à la poursuite de leurs projets et à la formation de personnel hautement qualifié. »

Établissement de moyenne taille (université), Québec

« Cette année, nous avons connu une augmentation du nombre de demandes de financement externe. Cette augmentation des taux de participation et de réussite est assurément en partie attribuable au Programme des coûts indirects, qui nous a permis de continuer d'améliorer notre capacité de recherche et le soutien que nous offrons à nos professeurs à une période où d'autres budgets ont été limités au sein de l'université. »

Établissement de petite taille (université), Colombie-Britannique

EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES ET NORMES D'AGRÉMENT

Cette catégorie comprend quatre sous-catégories de dépenses admissibles :

- création et soutien d'organismes de réglementation;
- formation du corps professoral et du personnel de recherche en soins animaliers, en déontologie, en gestion des risques associés aux radiations et aux biorisques ainsi qu'en évaluation des impacts environnementaux;
- frais d'agrément international liés à la capacité de recherche;
- modernisation des installations et de l'équipement de recherche, ce qui permet de répondre aux exigences réglementaires.

FAITS SAILLANTS

- Il y a 12 649 300 \$ des fonds du Programme qui ont été affectés aux exigences réglementaires et aux normes d'agrément.
- Cela représente 4,88 p. 100 du budget total du Programme, ce qui place cette catégorie au quatrième rang des dépenses de l'ensemble des établissements.
- Il y a 96 p. 100 des établissements de recherche intensive, 82 p. 100 des établissements de grande taille, 64 p. 100 des établissements de moyenne taille et 9 p. 100 des établissements de petite taille qui ont investi leurs fonds dans ce secteur.
- Les subventions ont été utilisées pour toutes les sous-catégories de dépenses, sauf pour les frais d'agrément international liés à la capacité de recherche :
 - la création et le soutien d'organismes de réglementation sont la sous-catégorie de dépenses la plus souvent mentionnée dans les rapports (49 établissements). Il faut noter que seuls deux établissements disent avoir utilisé leurs fonds pour la création d'un organisme de réglementation;
 - la formation du corps professoral et du personnel de recherche associée aux exigences réglementaires et aux normes d'agrément est au deuxième rang des dépenses indiquées;
 - la modernisation des installations et de l'équipement de recherche visant à répondre aux exigences réglementaires est la dépense la moins souvent mentionnée dans les rapports annuels, avec seulement 7 établissements qui soulignent un investissement de fonds de cette nature.

IMPACTS DES INVESTISSEMENTS LIÉS AUX EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES ET AUX NORMES D'AGRÉMENT

Seuls 48 p. 100 des établissements ont indiqué avoir investi leur subvention dans les exigences réglementaires, et très peu d'entre eux ont présenté de façon détaillée les impacts possibles de ces investissements. De façon générale, les commentaires recueillis concernent l'importance des fonds reçus pour assurer le respect des exigences réglementaires et des normes d'agrément.

« ... en offrant une formation, une orientation et une surveillance nouvelles en ce qui concerne les activités de laboratoire, le Programme des coûts indirects a aidé [l'université] à demeurer à la fine pointe de la conformité et des exigences réglementaires qui garantissent la sécurité de nos chercheurs et de notre personnel. »

Établissement de recherche intensive (université), Ontario

« Ils ont assez peu de possibilités d'obtenir du financement en ce qui concerne la conformité et les règlements, car les coûts qui y sont liés ne sont pas admissibles, ou alors il est difficile de les récupérer de fonds de recherche. Veiller au respect des règlements est très coûteux, et on a grand besoin du soutien offert par le Programme des coûts indirects pour maintenir et améliorer notre conformité aux règlements. »

Établissement de recherche intensive (université), Ontario

« Le Programme des coûts indirects a beaucoup contribué à l'amélioration de notre capacité à répondre à nos besoins réglementaires dans des secteurs tels que l'éthique de la recherche. »

Établissement de recherche intensive (université), Nouvelle-Écosse

« Si nous n'avions pas obtenu la subvention, nous aurions eu beaucoup de difficulté à respecter les exigences compte tenu de l'augmentation importante du nombre de dossiers. »

Établissement de grande taille (université), Québec

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Cette catégorie comprend huit sous-catégories de dépenses admissibles :

- création, agrandissement ou maintien d'un bureau de transfert des technologies ou d'un service semblable;
- administration des demandes de brevet d'invention;
- soutien administratif lié à l'obtention des licences d'exploitation de la technologie;
- administration des ententes et des partenariats avec l'industrie;
- création d'incubateurs;
- appui lié à la création de sociétés dérivées;
- promotion de la recherche et activités de communication visant le transfert des connaissances par des moyens ne pouvant pas être financés par d'autres programmes du gouvernement fédéral;
- commercialisation de matériel didactique, de photothèques scientifiques, d'instruments de sondage, de programmes statistiques, d'ensembles et de bases de données, de logiciels, de modèles informatiques et d'autres outils.

FAITS SAILLANTS

- Il y a 13 625 306 \$ des fonds du Programme qui ont été affectés à la propriété intellectuelle.
- Cela représente 5,24 p. 100 du budget total du Programme, ce qui place cette catégorie au même rang que les exigences réglementaires et les normes d'agrément.

- Il y a 100 p. 100 des établissements de recherche intensive, 82 p. 100 des établissements de grande taille, 60 p. 100 des établissements de moyenne taille et 9 p. 100 des établissements de petite taille qui ont investi leurs fonds dans ce secteur.
- Les subventions ont été utilisées pour toutes les sous-catégories de dépenses, sauf pour la création d'incubateurs :
 - la création, l'agrandissement ou le maintien d'un bureau de transfert des technologies ou d'un service semblable est la dépense qui est la plus souvent mentionnée (40 établissements). Il faut souligner que c'est le maintien du bureau lié à la propriété intellectuelle qui est le plus souvent cité;
 - l'administration des demandes de brevet d'invention (29 établissements), le soutien administratif lié à l'obtention de licences d'exploitation de technologie (25 établissements) et la commercialisation des outils de propriété intellectuelle (24 établissements) sont au deuxième rang des dépenses mentionnées dans les rapports;
 - en troisième lieu, les établissements citent les dépenses d'administration des ententes et des partenariats avec l'industrie (17 établissements);
 - enfin, la promotion de la recherche et des activités liée à la communication (11 établissements) ainsi que l'appui pour la création de sociétés dérivées (10 établissements) sont les dépenses les moins souvent mentionnées dans les rapports annuels.

IMPACTS DES INVESTISSEMENTS LIÉS À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les commentaires relatifs à l'impact des dépenses liées à la propriété intellectuelle ne sont pas nombreux, et il n'y a pas de thème commun à ces derniers, sauf les explications de deux établissements de recherche intensive. Ils notent un impact en ce qui concerne les retours financiers des investissements.

« La commercialisation est importante pour [l'université], car elle implique un retour à la communauté et offre des avantages économiques à l'extérieur de l'université. De plus, elle apporte un revenu à l'université. »

Établissement de recherche intensive (université), Alberta

« L'essentiel est que cette nouvelle affectation de fonds budgétaires à la propriété intellectuelle a amélioré son efficacité globale au sein de la communauté et a contribué à l'augmentation de la valeur de son bloc technologique ainsi que des futurs revenus liés aux processus d'autorisation. »

Établissement de recherche intensive (université), Ontario

6. CONCLUSION

Dans l'ensemble, les établissements rapportent que les fonds du Programme des coûts indirects ont eu un impact positif sur leurs activités de recherche. Les répercussions générales des investissements des fonds sont liées au maintien ou à l'augmentation de la capacité et de la qualité de la recherche.

Bon nombre d'établissements précisent que la subvention reçue les a aidés à recruter et à maintenir en poste des chercheurs de qualité ainsi qu'à obtenir des fonds d'autres sources. Il faut noter que certains établissements ne font pas de lien entre les sommes reçues et ces dernières retombées. La capacité de recruter et de garder des chercheurs est souvent liée aux investissements concernant les installations et les ressources, car ceux-ci contribuent à maintenir ou à créer un environnement de recherche adéquat et attrayant pour les chercheurs. Il semble que les dépenses liées à la gestion et à l'administration de l'infrastructure de recherche, plus particulièrement l'appui de l'établissement pour la préparation des demandes de subventions, concernent la capacité d'obtenir des fonds d'autres sources. De plus, de nombreux établissements mentionnent que la présence de ressources de gestion et d'administration allège la charge de travail administratif des chercheurs, ce qui a un effet positif sur leur productivité.

Comme par les années passées, certains établissements (surtout ceux de recherche intensive et de grande taille) ont mentionné, dans leur rapport, qu'ils souhaitaient que les fonds accordés soient plus élevés afin de mieux répondre à la totalité des coûts indirects de la recherche. Certains établissements de moyenne et de petite tailles soulignent que la structure du Programme – et même la formule d'allocation qui permet d'ajuster les taux de financement en fonction de la taille de l'établissement – leur convient. Ces établissements disent que les montants reçus leur sont indispensables pour bâtir leur capacité de recherche.

Lors de cette troisième année du Programme, on remarque que la qualité des rapports est meilleure. Bon nombre d'établissements ont manifesté leur grande appréciation du service rendu par le secrétariat du Programme, indiquant qu'il s'offre de les aider à remplir les formulaires demandés et de répondre à leurs questions générales. Les établissements qui connaissent un changement de personnel sollicitent habituellement l'aide du secrétariat pour le processus de rapport. Nous éprouvons encore des difficultés en ce qui concerne le respect des dates limites de présentation des demandes de subvention et de remise du rapport annuel.

Somme toute, la majorité des établissements constatent que la subvention des coûts indirects est indispensable au développement de leur communauté de recherche, et certains reconnaissent même que cet appui du gouvernement fédéral permet de renforcer la culture de recherche du Canada.

7. LISTE DES SUBVENTIONS DES COÛTS INDIRECTS DE 2005-2006

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	PAIEMENTS (\$)
Acadia University	670 766
University of Alberta	14 681 251
Athabasca University	125 301
Bishop's University	115 893
Brandon University	332 983
Breton University	166 734
University of British Columbia	18 636 606
Brock University	1 298 342
University of Calgary	10 332 168
Canadian University College	933
University College of the Cariboo	176 363
Carleton University	3 993 650
Collège dominicain de philosophie et de théologie	5 967
Université Concordia	3 482 110
Concordia University College of Alberta	3 200
Dalhousie University	6 964 172
École Polytechnique de Montréal	3 964 906
École nationale d'administration publique	70 723
École de technologie supérieure	859 212
University College of the Fraser Valley	35 457
University of Guelph	5 061 045
HEC Montréal	735 871

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	PAIEMENTS (\$)
Institut national de la recherche scientifique	2 913 344
The King's University College (Alberta)	14 933
Lakehead University	927 156
Université Laurentienne de Sudbury	1 193 340
Université Laval	10 903 666
University of Lethbridge	1 173 657
Malaspina University College	90 784
University of Manitoba	6 869 085
Université McGill	19 975 709
McMaster University	9 345 143
Memorial University of Newfoundland	4 036 134
Université de Moncton	640 927
Université de Montréal	14 429 429
Mount Allison University	445 229
Mount Saint Vincent University	204 930
University of New Brunswick	3 141 565
Nipissing University College	82 480
University of Northern British Columbia	686 370
Nova Scotia College of Art & Design	15 063
Nova Scotia Agricultural College	226 181
Okanagan University College	291 238
Université d'Ottawa	8 736 870
University of Prince Edward Island	909 343
Queen's University	7 225 168

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	PAIEMENTS (\$)
Redeemer College	26 195
University of Regina	1 809 420
Collège militaire royal du Canada	534 422
Royal Roads University	30 640
Ryerson University	1 589 313
Collège universitaire de Saint-Boniface	3 200
Université Sainte-Anne	16 564
Saint Mary's University	645 406
University of Saskatchewan	5 064 799
Université de Sherbrooke	5 245 136
Simon Fraser University	5 238 149
St. Francis Xavier University	843 643
St. Thomas University	125 723
Télé-Université	146 383
University of Toronto	32 122 842
Trent University	1 163 199
Trinity Western University	80 054
University of King's College (Nouvelle-Écosse)	7 733
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	338 827
Université du Québec à Chicoutimi	1 123 808
Université du Québec à Montréal	3 829 745
Université du Québec en Outaouais	455 160
Université du Québec à Rimouski	731 927
Université du Québec à Trois-Rivières	1 361 280

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	PAIEMENTS (\$)
University of Victoria	4 781 984
University of Waterloo	6 864 207
University of Western Ontario	9 393 905
Wilfrid Laurier University	1 004 279
University of Windsor	2 791 319
University of Winnipeg	575 468
Université York	4 207 526
Alberta College of Art and Design	33 424
Aurora College	10 267
British Columbia Institute of Technology	14 678
Camosun College	27 355
Alliance University College	3 003
Capilano College	833
Cégep de Bois-de-Boulogne	2 720
Cégep de Jonquière	80 019
Cégep de Sainte-Foy	15 691
Cégep John Abbott (Sainte-Anne-de-Bellevue)	11 310
Cégep régional de Lanaudière à Joliette	17 729
Centennial College	9 467
Collège Ahuntsic	12 504
Cégep de l'Outaouais	3 800
Collège de Maisonneuve (Montréal)	39 615
Collège de Valleyfield	9 955
Dawson College	62 008

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	PAIEMENTS (\$)
George Brown College	11 347
Georgian College of Applied Arts and Technology	6 380
Grande Prairie Regional College	2 914
Humber CAAT	978
Langara College (Colombie-Britannique)	5 062
Mount Royal College	6 292
Northern Alberta Institute of Technology	1 247
Nova Scotia Community College	9 093
Nunavut Arctic College	29 928
Red Deer College	5 387
Seneca College for Applied Arts and Technology	11 061
Sheridan Institute of Technology and Advanced Learning	16 478
St. Mary's College	6 292
Vanier College	3 640
Yukon Community College	7 500
Cégep du Vieux-Montréal	7 229
Collège de Sherbrooke	4 978
Emily Carr Institute of Art and Design	38 951
University of Ontario Institute of Technology	74 722
Douglas College	2 667
Mohawk College of Applied Arts and Technology	416
Ontario College of Art and Design	727
First Nations University of Canada	101 581
Université de Hearst	2 667